

**PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUILLET 2010**

Le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ALLOSSERY, Maire d'HAZEBROUCK, Vice Président du Conseil Général du Nord, le cinq juillet deux mille dix à dix neuf heures à l'Hôtel de Ville, Salle de Conseil.

Etaient PRESENTS : M. Jean-Pierre ALLOSSERY, Maire,
M. TIBERGHIEU, Mme POLNECQ, M. ROUSSEZ, M. GAUJON,
Mme VEIT-TORREZ, Mme GOBLET, M. LABITTE, Adjoins,

M. DELATTRE, Mme SCHRICKE, M. BRAHIMI, M. DECLERCK,
Conseillers Municipaux Délégués,

M. DUQUESNE, Mme BOUTEZ, Melle DEBAL, Mme LARRIDON,
M. BRUNEL, M. DEBAECKER, Mme HERAULT, M. PETITPREZ,
Mme CADART, M. MAERTEN, Mme DEPELCHIN, M. DUSSART,
*Mme LEGROIS, **Conseillers Municipaux,***

Etaient représentés au sens de l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

<i>Mme MACOU-HARROUS</i>	<i>qui a donné pouvoir à</i>	<i>Mme POLNECQ</i>
<i>M. DECOOPMAN</i>	<i>qui a donné pouvoir à</i>	<i>M. GAUJON</i>
<i>M. WILLAEY</i>	<i>qui a donné pouvoir à</i>	<i>Mme VEIT-TORREZ</i>
<i>M. DUVAL</i>	<i>qui a donné pouvoir à</i>	<i>M. ALLOSSERY</i>
<i>Mme VERSTAVEL</i>	<i>qui a donné pouvoir à</i>	<i>Mme BOUTEZ</i>
<i>Mme BEURAERT</i>	<i>qui a donné pouvoir à</i>	<i>Mme LARRIDON</i>
<i>Mme CATRYCKE</i>	<i>qui a donné pouvoir à</i>	<i>M. LABITTE</i>
<i>Mme LHERBIER</i>	<i>qui a donné pouvoir à</i>	<i>M TIBERGHIEU</i>
<i>Mme FAIVRE-DARROMAN</i>	<i>qui a donné pouvoir à</i>	<i>M. BRAHIMI</i>
<i>M. WATTENNE</i>	<i>qui a donné pouvoir à</i>	<i>Mme CADART.</i>

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Jérôme BRUNEL.

Le Procès-Verbal de la séance du 31 mars 2010 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal ; celui-ci n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

Avant d'entamer l'ordre du jour du Conseil Municipal, Monsieur le Maire a souhaité évoqué un sujet qui a suscité beaucoup d'émoi dans 54 Villes de France, à savoir la liste publiée par un journal hebdomadaire national citant les 54 centres hospitaliers dont la chirurgie qui seraient menacés de fermeture par des décrets que le Gouvernement s'apprêterait à publier au mois d'août.

Monsieur le Maire a laissé à cet hebdomadaire la responsabilité de cette révélation car en effet, à cette heure, rien n'a été confirmé par le Ministère de la santé.

Les centres hospitaliers concernés par cette fameuse liste disposeraient donc de trois ans pour atteindre un seuil qui assurerait leur pérennité. Ils seraient tenus de remplir une des deux conditions suivantes :

- soit justifier de 1500 actes chirurgicaux par an,*
- soit mettre en place un système de partenariat avec un autre établissement.*

Monsieur le Maire a insisté sur le fait que le centre hospitalier d'Hazebrouck remplit déjà aujourd'hui ces deux conditions de manière cumulée :

- plus de 1500 actes par an,*
- qualité des soins : deuxième rang au plan national en matière de lutte contre les maladies nosocomiales,*
- partenariat mis en place sans attendre le gouvernement : avec les Centres Hospitaliers de Bailleul et d'Armentières,*
- ORTHOFLANDRE : exemple en matière de chirurgie traumatologique et orthopédique programmée,*
- Service obstétrique très performant de la maternité d'Hazebrouck nécessitant un bloc opératoire ; or, pour « rentabiliser » ce bloc opératoire, il faut le service chirurgie.*

Voilà qui montre que le centre hospitalier d'Hazebrouck est en avance par rapport aux exigences de la loi H.P.S.T. (Hôpital, Patient, Santé, Territoire). C'est déjà un hôpital de territoire depuis un moment.

Cette annonce est donc faite par un organe de presse sans véritable fondement.

Si une telle décision devait être prise, c'est l'Agence Régionale de Santé qui en aurait la responsabilité. Or, l'A.R.S. vient de décider de l'installation à Hazebrouck d'un scanner. Cet investissement d'un montant de 1, 3 millions d'euros a été possible grâce à la subvention de 755 000 euros de la région. Cette décision prouve que l'A.R.S. croit en l'avenir du centre hospitalier d'Hazebrouck.

La décision de menacer le centre hospitalier d'Hazebrouck de fermeture ne saurait être argumentée. Elle relèverait d'une décision arbitraire et incohérente ; il n'y a donc pas lieu de céder à la panique !

Monsieur le Maire pense malgré tout qu'il convient de conserver une vigilance de tous les instants, rappelant le précédent d'une décision arbitraire, incohérente, inefficace et injuste avec la fermeture du Tribunal de Grande Instance. Les personnes présentes lors de sa visite le 25 mai ont bien entendu le Secrétaire d'Etat à la Justice confirmer que nos arguments sont incontestables. Pourtant notre Tribunal va fermer...

Monsieur le Maire assure que les élus Hazebrouckois auraient le cas échéant, cette fois-ci, une mobilisation et une réaction immédiate si une menace plus précise pesait sur le centre hospitalier. Dans ce cas aussi, la solidarité de territoire doit être de mise. Pour cet équipement de santé comme pour de multiples autres sujets, c'est en terme de territoire qu'il faut se comporter. C'est en territoire que nous devons nous structurer pour agir et nous faire entendre.

Monsieur le Maire fait état d'une motion qu'il soumettra à l'approbation du Conseil Municipal. Cette motion a déjà été approuvée par de nombreuses collectivités de tendances politiques différentes ; celle-ci concerne le projet de réforme des collectivités porté par le gouvernement.

L'actualité de la vie municipale est ensuite évoquée par Monsieur le Maire : tout d'abord le nouvel incendie qui a cette fois frappé un immeuble rue de la Sous-Préfecture, saluant une nouvelle fois le courage, la mobilisation et le sens de la solidarité dont ont fait preuve les Hazebrouckois dans cette terrible circonstance.

Les Soldats du feu ont une fois encore démontré leur courage, leur professionnalisme et leur détermination. Les collègues élus et Monsieur le Maire, présents sur les lieux le samedi 26 juin, ont été impressionnés par l'action des Sapeurs Pompiers Volontaires et Monsieur le Maire tenait à leur témoigner ici de la reconnaissance de la ville.

Les Services de la Ville d'Hazebrouck et le C.C.A.S. ont eux aussi montré une disponibilité et une capacité de mobilisation très rapide qui méritent d'être soulignées. Outre la réaction spontanée, la cellule d'urgence mise en place dès le lundi 28 a montré une belle efficacité et a permis de limiter autant que possible les effets du traumatisme, toujours trop important, subi par les victimes de l'incendie.

Enfin, Monsieur le Maire a tenu à redire également que la disponibilité, la solidarité et la compassion des riverains ont été remarquables.

Quant à l'Ordre du Jour de la présente séance, les affaires sociales occupent une place importante ; Monsieur le Maire évoque plus particulièrement à ce titre la mise en place prochainement du projet social de territoire.

Face à la nécessité d'organiser des réponses sociales et médicosociales adaptées en direction des populations fragiles ou en difficultés, les acteurs sociaux, médicosociaux et éducatifs agissant sur le territoire de la commune conviennent de l'importance et de l'intérêt d'un travail préventif, partenarial et collégial, autour de situations individuelles ou familiales particulières, et ce dans le respect des règles déontologiques et techniques.

Les acteurs et agents de la ville, du CCAS et de la direction territoriale de Flandre intérieure souhaitent développer un projet de développement social local qui repose sur une évaluation concertée de la demande sociale sur la commune.

L'ambition partagée d'un projet de développement social local nécessite la mise en œuvre d'un observatoire des besoins sociaux.

Les décisions en matière de politique sociale et d'habitat que Monsieur le Maire proposera de prendre ce soir durant cette séance du Conseil Municipal corroborent ce projet social de territoire.

Le contexte de crise que nous connaissons exige de la part des collectivités une politique forte en matière de développement économique et une ambition pour l'avenir qui soit à la hauteur des enjeux.

L'Equipe Municipale et Monsieur le Maire sont convaincus de l'importance de l'aménagement du pôle d'échanges de la gare en tant que projet structurant primordial pour le dynamisme de la ville.

Si la phase d'études est incontournable pour pouvoir passer du projet à la concrétisation dans des conditions optimales, il faut un élément déclencheur. Une première réalisation d'importance dans le cadre de ce pôle d'échanges montrera que la municipalité n'est pas seule à croire dans le formidable atout que peut représenter la gare d'Hazebrouck si tant est qu'on lui accorde toute l'attention nécessaire.

Cet élément déclencheur, Monsieur le Maire proposera ce soir également d'en valider la faisabilité puisque un partenaire de taille, la chambre de commerce CCI Grand Lille a décidé d'installer son antenne de Flandre Intérieure à Hazebrouck, sur le site du futur pôle d'échanges. L'interlocuteur principal en matière de développement économique, séduit par le projet d'aménagement, sollicite l'acquisition d'un terrain pour y implanter ses nouveaux locaux.

L'effet d'entraînement qui sera suscité par l'installation de la Chambre de Commerce sera sensible, Monsieur le Maire en est convaincu, insistant à titre personnel sur le fait que cette implantation en particulier et l'aménagement du pôle gare en général ne se feront pas au détriment des espaces naturels.

Toute surface végétalisée qui disparaîtrait pour l'implantation d'un bâtiment doit être compensée par la création d'une nouvelle surface, au moins égale, dans l'enceinte du pôle gare.

Monsieur le Maire a parlé de développement social et de développement économique, il est évident que la politique de la municipalité ne saurait négliger le troisième vecteur du développement durable que représente la protection de l'environnement.

A ce sujet, c'est bien volontiers que Monsieur le Maire se fait le relais de nombreux Hazebrouckois qui apprécient à sa juste valeur le travail d'embellissement et de fleurissement de notre ville, remerciant Jean-Michel DELATTRE, Conseiller Municipal Délégué aux Espaces Verts et au Fleurissement.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de la Motion qu'il soumet au vote du Conseil Municipal concernant le Projet de Réforme des Collectivités Territoriales, par laquelle il est demandé au Gouvernement :

- que les inquiétudes des élus locaux face à ce projet de réforme des collectivités territoriales en cours d'examen par le Parlement soient prises en compte,*
- que la clause générale de compétences soit maintenue pour tous les niveaux de collectivités territoriales,*
- que de nouvelles orientations permettant aux collectivités territoriales de disposer des moyens pour exercer ces compétences soient adoptées en conséquence.*

Cette motion est ADOPTÉE à la MAJORITE.

Avant d'aborder les questions inscrites à l'Ordre du Jour, suite à un courrier adressé par le Groupe d'Opposition, Monsieur le Maire évoque les documents qui sont adressés à l'ensemble des Conseillers Municipaux en amont des réunions de Conseil Municipal. Il y a bien entendu les documents que le Code Général des Collectivités Territoriales oblige à adresser à chacun des Membres du Conseil Municipal, rappelant qu'il n'est pas question de mettre cette obligation en doute.

Par contre, en ce qui concerne les documents annexes, ceux-ci étant parfois très volumineux, c'est donc par souci d'économie et de protection de l'environnement que Monsieur le Maire a proposé d'adresser ces documents par courrier électronique.

Après avoir posé la question aux Membres du Conseil Municipal, quelques élus du Groupe d'Opposition ont demandé le maintien de l'envoi des documents annexes en format papier.

Puis passant à l'Ordre du Jour,

LE CONSEIL MUNICIPAL

1. - EMET un avis favorable sur la modification des statuts du SMICTOM DES FLANDRES (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Région des Flandres),

2. - APPROUVE, l'engagement de la Ville d'HAZEBROUCK dans le programme INTERREG IV A des 2 mers et plus précisément dans le projet « Petites Communautés Durables et Vivables pour le 21^{ème} siècle », accepte la maîtrise d'ouvrage des opérations, la sollicitation des fonds européens à concurrence de 50 % du budget global du projet, désigne la commune de Zonnebeke comme opérateur chef de file et lui confère le mandat pour tout engagement pris par ce dernier au nom de l'ensemble des partenaires, autorise le reversement à la commune de Zonnebeke de la part des coûts communs engagés, autorise la sollicitation d'éventuels cofinancements et l'engagement des démarches pour la mise en œuvre des actions,

3. - DONNE un avis favorable sur la demande d'affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord du Réseau Départemental des Ruches d'Entreprises du Nord, pour la Ville d'HAZEBROUCK, la Régie Municipale des Eaux après avis du Conseil d'Exploitation, la Fondation WAREIN, après avis de la Commission Administrative,

4. - AUTORISE, la cession à la C.C.I. GRAND LILLE d'une parcelle cadastrée sous la section C.T. n° 401 d'une superficie de 1788 m², située boulevard Abbé Lemire, au prix de 95,00 € le mètre carré, en vue de la construction d'un centre tertiaire intégrant l'Agence Territoriale d'ARMENTIERES-HAZEBROUCK de la C.C.I. GRAND LILLE et l'antenne de la Chambre de Métiers du Nord, éventuellement,

5. - ACCEPTE, le renouvellement du bail commercial entre la Ville d'HAZEBROUCK et la S.A.R.L. ADHESIFS M2M pour la location d'un local 149 rue de Merville à HAZEBROUCK, pour une durée de neuf ans prenant effet au premier décembre 2009,

6. - AUTORISE, Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Général du Nord dans le cadre de l'opération HAZEBROUCK à LIVRES OUVERTS,

7. AUTORISE, Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales d'ARMENTIERES dans le cadre d'une action de sensibilisation auprès des jeunes et de leurs familles (Village Sports Santé) mise en place par les postes Prévention Jeunesse dans le cadre de la Fête du Sport,

8. - DECIDE, la mise en place d'un Comité d'Aide aux Départs afin de permettre aux jeunes de 16 à 25 ans de partir en vacances, autorise la demande de financement auprès du Conseil Général du Nord, désigne Monsieur Sylvain DECLERCK, Conseiller Municipal Délégué, pour présider le Comité d'Attribution, autorise l'attribution d'aides à l'inscription pour des jeunes à faibles revenus auprès d'associations culturelles, sportives ou de loisirs d'HAZEBROUCK,

9. - **DONNE SON ACCORD**, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, pour la passation d'un avenant n° 7 au marché d'exploitation de chauffage des bâtiments communaux (prolongation d'un an jusqu'au 30 juin 2011),

10. - **AUTORISE**, la signature d'un avenant n° 1 au marché de travaux (lot n° 1, gros œuvre étendu, Ets DUMEZ EPS – VILLENEUVE d'ASCQ) concernant la réutilisation et la réhabilitation d'un bâtiment scolaire existant situé à l'angle de la rue d'Aire et de la rue de Merville à HAZEBROUCK (Pôle Enfance et Musique) pour un montant de 31 983,46 € H.T.,

11. - **AUTORISE**, les demandes de subventions auprès du Conseil Général du nord et du Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais pour les études et les travaux relatifs à la mise aux normes de l'Abattoir Municipal d'HAZEBROUCK,

12. - **ACCEPTTE**, la signature d'un bail emphytéotique d'une durée de 55 ans, avec l'Office Public de l'Habitat dénommé commercialement PARTENORD HABITAT pour la mise à disposition d'un terrain appartenant à la collectivité situé impasse du Vert Vallon (rue de Vieux Berquin), cadastré sous la section C.W. n° 72, dans le cadre de la réalisation du Foyer Jeunes Travailleurs,

13. - **ACCEPTTE**, la signature d'un bail emphytéotique d'une durée de 55 ans, avec la société AME.COOP d'H.L.M. NOTRE COTTAGE, pour la mise à disposition d'un terrain appartenant à la collectivité, situé rue Verlyck, cadastré sous la section C.B. n° 133, pour la réalisation d'une résidence d'accueil,

14. - **AUTORISE**, la cession d'un terrain situé rue Verlyck, cadastré sous la section C.D. n° 119, au profit de la société d'H.L.M. COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES, en vue de la réalisation de logements,

15. - Vu, la délibération du Conseil Municipal du 26 Juin 2008, approuvant la décision de modifier le Plan Local d'Urbanisme (en vue du projet de construction d'un centre de secours par le S.D.I.S.), vu l'arrêté municipal du 31 Janvier 2010 soumettant la modification du P.L.U. à enquête publique, vu, les conclusions favorables du Commissaire Enquêteur, **APPROUVE**, la modification du Plan Local d'Urbanisme,

16. - **DENOMME**, la voie en impasse desservant le lotissement Le Domaine du Bois : allée des Pivoines,

17. - **DECIDE**, l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat pour la Commune d'HAZEBROUCK, autorise la demande de subvention auprès du Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais,

18. - **AUTORISE**, la reprise d'une concession n° 1543 située au cimetière Notre Dame à HAZEBROUCK, appartenant à Monsieur et Madame Bernard GAMMELIN, un tiers restant définitivement acquis au C.C.A.S.,

19. - **SE PRONONCE FAVORABLEMENT**, sur la mise en œuvre de la gestion par autorisations de programmes et crédits de paiements des dépenses pluriannuelles d'investissement, en ce qui concerne la Ville d'HAZEBROUCK, la Régie Municipale des Eaux et le Service Assainissement, après avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service d'Assainissement,

20. - **ACCEPTTE**, la participation de la Ville d'HAZEBROUCK au capital de la SCIC d'H.L.M. COOP.NORD et autorise la souscription d'une part sociale de 100 €, désigne Madame Françoise POLNECQ, Adjointe au Maire, pour siéger au Conseil d'Administration de cette Coopérative,

- 21. - ACCEPTE**, d'exonérer de la Cotisation Foncière des Entreprises, les librairies labellisées « librairies indépendantes de référence »,
- 22. - AFFECTE**, des biens à partir du 1^{er} janvier 2011 au budget annexe « location de bâtiments industriels » (9, rue Ferdinand Pihen ; 55 rue du Milieu ; 81, rue du Rivage),
- 23. - EMET UN AVIS DEVAFORABLE** sur l'admission en non valeur concernant la Taxe Locale d'Équipement due par la S.C.I. DOMAINE DE LA VIGNE,
- 24. - A PRIS CONNAISSANCE** de l'utilisation 2009 de la Dotation de Solidarité Urbaine perçue par la Collectivité,
- 25. - APPROUVE**, des renforcements de crédits présentés dans le cadre d'une décision modificative n° 1 concernant la Ville d'HAZEBROUCK,
- 26. - APPROUVE**, après avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service d'Assainissement, des modifications de crédits présentées dans le cadre d'une décision modificative n° 1 concernant la Régie Municipale des Eaux,
- 27. - APPROUVE**, après avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service d'Assainissement, des modifications de crédits présentées dans le cadre d'une décision modificative n° 1 concernant le Service Assainissement,

FONDATION WAREIN

Après avis de la Commission Administrative de la Fondation WAREIN réunie le 30 juin 2010,

- 28. - ACCEPTE**, le versement d'une contribution volontaire de 0,113 € par nuitée, pour l'année 2010, au Centre Régional de l'Enfance et des Adultes Inadaptés (C.R.E.A.I.),
- 29. - APPROUVE**, le Budget Primitif 2010 du Budget annexe Fondation WAREIN « lotissement rue de Caestre » en précisant qu'il s'agit d'un budget annexe de la commune d'HAZEBROUCK et confirme le vote du Budget Primitif 2010 en date du 31 mars 2010,

En application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales et des délibérations du Conseil Municipal des 2 avril 2008, 26 juin 2008, 26 mars 2009, 1^{er} octobre 2009, autorisant Monsieur le Maire, par délégation, à prendre les décisions prévues à l'article L 2122.22 susvisé :

REND COMPTE DES DECISIONS SUIVANTES

30(1) Les tarifs du stationnement réglementé ont été définis et sont entrés en application au 3 mai 2010 (première demi-heure : gratuite ; l'heure : 0,50 €, limité à 2h30 ; abonnement mensuel 35 € ou annuel 350 € ; gratuité : le lundi matin, le samedi après-midi, le dimanche, le soir après 18h00 jusqu'au lendemain 8h00 ; entre 12 et 14h00, ainsi qu'en juillet et août et les jours fériés),

30(2) Les tarifs communaux concernant l'Ecole Municipale de Musique ont été fixés pour la période du 15 juin 2010 au 15 juin 2011 afin de pouvoir procéder dès la fin des cours de l'année scolaire 2009/2010 à la réinscription des anciens élèves,

30(3) *Durant la période du 20 avril au 30 avril 2010, une régie de recettes a été instituée auprès de la Direction des Affaires Culturelles pour l'encaissement de la vente des livres d'occasion de la bibliothèque et la participation financière pour les repas des accompagnants,*

30(4) *Les consultations suivantes ont été organisées selon des procédures adaptées en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics :*

- un avenant n° 1 d'un montant de 2805,00 € H.T. a été accepté au marché conclu pour les travaux d'aménagement de sanitaires publics rue Biébuyck, (société SAGELEC retenue) après avis de la Commission d'Appel d'Offres, portant le marché à 48 445,00 € H.T. au lieu de 45 640,00 € H.T.,

- marché de reprographie de documents divers ; offre retenue ADCONCEPT, 59800 LILLE pour un montant de commandes minimum de 6000 € H.T., maximum 15 000 € H.T.,

- marché de travaux d'aménagement rue de Caestre à HAZEBROUCK, entre la rue des Tennis et la rue Notre Dame ; offre retenue RAMON ETS SCREG NORD PICARDIE, 59253 LA GORGUE pour un montant de 210 138,86 € H.T.,

- réaménagement Office de Tourisme ; offres retenues :

1. gros œuvre : Sté BANCEL 59640 PETITE SYNTHÉ : 15583,00 € H.T.

2. menuiseries aluminium : France VERRE 59380 ARMOUITS CAPPEL 43 481,71 € H.T.,

3. plâtrerie, menuiseries bois : SARL DENIS 59229 TETEGHEM : 20122,52 € H.T.,

4. peinture, revêtements de sols : DPR SARL, 59760 GRANDE SYNTHÉ 7373,60 € H.T.,

5. électricité : HOME RENOV CONSTRUCTION 59190 HAZEBROUCK 15 707,88 € H.T.,

6. chauffage, plomberie, sanitaires : HOME RENOV CONSTRUCTION 59190 HAZEBROUCK : 6 791,58 € H.T.

- marché de mission de réalisation des contrôles techniques réglementaires périodiques dans les établissements recevant du public ; offre retenue : BUREAU VERITAS 59791 GRANDE SYNTHÉ CEDEX : 11 305,00 € H.T.,

- marché de contrat d'entretien du portail automatique rue du Violon d'Or à HAZEBROUCK, Fondation WAREIN ; offre retenue : 380,00 € H.T. annuellement (durée du contrat trois ans),

- marché de prestations de conseil ayant pour objet l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans la conception et la rédaction du dossier C.R.O.S.M.S. concernant l'établissement de la Fondation WAREIN accueillant des enfants en protection de l'enfance ; offre retenue : C.R.E.A.I. NORD/PAS-DE-CALAIS 59041 LILLE : montant forfaitaire 11 000 € (Centre Régional de l'Enfance et des Adultes Inadaptés),

- marché de prestations de services pour une mission de maîtrise d'œuvre complète pour la création d'un lotissement rue de Caestre à HAZEBROUCK : offre retenue : SARL TECHNI CONCEPT à HAZEBROUCK : 24 225,00 € H.T.,

- marché de mission de géomètre pour la création d'un lotissement rue de Caestre à HAZEBROUCK ; offre retenue : Monsieur Hugues LAPOUILLE 59522 HAZEBROUCK : 14 790,00 € H.T..

30(5) Une convention a été signée avec l'association ESPOIR d'HAZEBROUCK pour l'occupation d'un immeuble 28 rue du Milieu à Hazebrouck, accordée à titre gratuit, prenant effet au 1^{er} janvier 2010, renouvelable annuellement sans pouvoir excéder douze ans sauf dénonciation par l'une ou l'autre partie avec préavis d'un mois,

30(6) Une convention a été signée avec l'association ORME ACTIVITES d'HAZEBROUCK pour des travaux de gommage et de nettoyage de tags sur le secteur de la Ville du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010,

30(7) Une convention a été signée avec la société EXPERTISA SPORT de LILLE concernant des prestations à assurer pour la collectivité dans le cadre de la Fête du Sport (mise en place d'ateliers d'animation autour du sport et de la santé),

30(8) Une convention a été signée avec la Compagnie de la MINUSCULE MECANIQUE d'HELLEMMES, pour deux représentations en décembre 2010 dans le cadre de la Fête de Noël de la Crèche Municipale les Petits Pas et la Halte Garderie Les Lutins,

30(9) Les concessions suivantes ont été délivrées durant la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2010 :

- cimetière Saint-Eloi : deux places : 1
- cimetière Notre Dame : une place 2 ; deux places 2 ; quatre places 1,
Concession columbariums : 1.
- cimetière du Rocher : deux places 2 ; caverne 2.

Aucune reprise de concession n'a été effectuée durant cette période,

30(10) Une convention a été signée entre la Fondation WAREIN et COTE VACANCES 62119 DOURGES pour l'accueil des enfants de la Fondation WAREIN durant la période du 2 août 2010 au soir au 23 août 2010 au matin, en Bretagne et en Savoie,

30(11) Les fonds provenant de la cession de la part de la Fondation WAREIN d'un immeuble situé à CAESTRE, rue Verte, pour 200 000 €, ont été placés ; un compte à terme a été souscrit (durée du placement six mois, taux nominal 0,32 %).

Les rapports suivants ont été transmis aux Membres du Conseil Municipal :

- rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement,
- rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

- rapport d'activités du Syndicat Mixte pour le Scot de Flandre Intérieure,
- rapport d'activités du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre.

Monsieur le Maire a levé la séance à 20h42.

Mairie d'HAZEBROUCK, le 6 juillet 2010



***Le Maire de la Ville d'HAZEBROUCK
Vice Président du Conseil Général du Nord,***

Jean-Pierre ALLOSSERY